



Michel VEUNAC,
MAIRE DE BIARRITZ

Nathalie MOTSCH,
ADJOINTE AU MAIRE A L'URBANISME

ont le plaisir de vous convier
à une réunion publique d'information
sur le projet de l'AVAP
(Aire de mise en Valeur de l'Architecture
et du Patrimoine) de la ville de Biarritz,
en présence de :

Bernard WAGON,
architecte urbaniste du patrimoine,
chargé d'étude pour la Ville
et des paysagistes
Maïalen MINTÉGUI et Clémence TEULÉ

LE MARDI 12 JANVIER
à 18h, à l'auditorium du Bellevue
et à la réception qui suivra.

Suite à la promulgation de la loi dite Grenelle 2, le 12 juillet 2010, les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) évoluent en Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). L'AVAP a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. À l'initiative de la Ville, elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir, ainsi que l'aménagement des espaces.

